

ajoutait le ministre, l'adhésion au traité constituera un «facteur important dans la décision du gouvernement du Canada de financer les exportations dans le domaine nucléaire». (Déclaration du ministre MacEachen, faite à Genève, le 7 mai 1975.)

En d'autres termes tout ceci signifie qu'aucun des pays qui n'aurait pas ratifié le traité de non-prolifération ne pourrait se prévaloir des programmes d'assistance canadiens en matière de technologie nucléaire, si l'on réclame à cette fin des crédits canadiens. Si aucun crédit n'était cependant sollicité, la demande serait considérée, encore qu'il est peu probable qu'une suite lui soit donnée puisque la préférence du Canada irait au pays qui aurait déjà adhéré au traité.

Le Canada en est ainsi arrivé à créer de proche en proche quatre catégories de pays, ce qui est tout à la fois peu dire et très révélateur de l'imagination politique peu commune des Canadiens! Dans la première catégorie, il n'y a qu'un seul pays: il s'agit de l'Inde dont les accords de coopération bilatérale précèdent en quelque sorte non seulement le traité de non-prolifération des armements nucléaires mais encore la création même de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il y a dans la seconde catégorie des pays comme le Pakistan, l'Espagne et l'Argentine qui ne sont pas parties au traité mais qui continuent de bénéficier de l'aide canadienne en matière de technologie ou d'équipement. La troisième catégorie est celle des pays pauvres n'ayant pas encore adhéré au traité et que l'on exclut désormais de la liste de nos clients potentiels lorsqu'ils ne se conforment pas à l'idéologie dominante des peuples et des nations en matière de non-prolifération. Il y a enfin la catégorie des pays riches non signataires du traité qui pourraient sans doute acheter des réacteurs nucléaires canadiens, sans avoir à se trouver dans l'humiliante position de réclamer des crédits à cet effet. La porte ne leur est donc pas définitivement fermée, puisque nous nous sommes contentés jusqu'à maintenant de n'exprimer que des préférences qui constitueraient en quelque sorte un «facteur important» mais non nécessairement déterminant de la décision à prendre.

Le moins que l'on puisse dire dans tout cela, c'est que la nuance est claire et pure comme de l'eau de roche! Nous ne reviendrons pas ici sur le troisième paradoxe que nous évoquions ci-dessus, mais il est bien évident que le langage que nous tenons aujourd'hui n'est guère conforme aux idéaux moraux que nous proclamons, et que nous ne sommes pas prêts à appliquer intégralement ces principes dans la pratique puisque la nature du système international nous oblige à des compromis.

Le problème de la pluralité des Etats

Il faut souligner aussi le phénomène de la pluralité des Etats. Tout se passe en fait comme si le Canada avait l'impression d'être seul au sein du système international, et qu'il avait la possibilité d'entraver la prolifération des armements nucléaires du seul fait de ses interdits moraux.

En réalité, le Canada peut fort bien adopter une politique qui, nous venons de le voir, ne souffre pas démesurément d'illogisme, et faire tout en